



CONSULTATION DE LA POPULATION

SYNTHÈSE ET RECUEIL DES MÉMOIRES

PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 25

TRAVAUX EN MODE CONVENTIONNEL

**RELOCALISATION DE L'AVENUE ROGER-LORTIE ET RECONFIGURATION
ET RACCORDEMENT DU RÉSEAU LOCAL, À LAVAL**

Ce document a été réalisé par le personnel de la Direction de Laval — Mille-Îles, du ministère des Transports, sous la responsabilité de monsieur Daniel Dorais, directeur.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

MONTPLAISIR, Robert, ARPSE
Service des inventaires et du plan

Sous la supervision de :

LAVOIE, Gérald, chef
Service des inventaires et du plan

Secrétariat

GAGNON, Ginette, agente de secrétariat
Service du soutien à la gestion

INTRODUCTION

Le ministère des Transports (MTQ) a tenu une assemblée publique de consultation le 1^{er} novembre 2006. Les citoyens ont été conviés à présenter des mémoires, durant les deux semaines subséquentes.

MÉMOIRES

Au total, quatre mémoires ont été déposés par des citoyens, un groupe de citoyens et un organisme. Ces mémoires sont joints à l'annexe 1.

LES PRÉOCCUPATIONS

Les préoccupations et commentaires exprimés sont les suivants :

- L'empiétement au Canada des terres agricoles par le territoire urbain incluant les infrastructures de transport;
- l'impact environnemental de l'utilisation des sels de voirie (2);
- l'impact visuel et sonore relatif au rehaussement de profil de la montée Masson;
- le bruit au niveau de la résidence de la citoyenne, sur le boul. Lévesque;
- le caractère « non naturel » de certains milieux humides qui ont été créés par le dépôt de terre ayant perturbé le drainage (2);
- demande sur les mesures d'atténuation pour protéger les paysages lavallois et montréalais;
- demande sur les mesures d'atténuation pour réduire le bruit.

On notera que l'organisme, en l'occurrence le Conseil régional de l'environnement de Montréal n'ayant pu assister à l'assemblée publique a exprimé des préoccupations plus larges qui se rapportent aux travaux relevant du Partenaire privé qui feront ultérieurement l'objet de consultation publique.

(2) Mention dans 2 mémoires.

Les considérations relatives au bruit de construction ainsi qu'à la gestion des déversements accidentels durant les travaux en mode conventionnel sont pris en compte dans les plans et devis et le cahier des charges et devis généraux du MTQ.

Les préoccupations relatives aux aménagements paysagers, au bruit et à l'entretien hivernal se rapportant aux travaux réalisés en mode Partenariat public privé (PPP) et à la période d'exploitation. Ces préoccupations seront prises en compte dans le cadre de la révision des exigences environnementales des documents d'appel de proposition auprès des Partenaires potentiels (candidats). De plus, des aménagements paysagers et des mesures d'atténuation du bruit feront l'objet de consultations auprès de la population.

ANNEXE 1

RECUEIL DE MÉMOIRES

**Mémoire
concernant
la Consultation publique - Parachèvement de l'autoroute 25
Modification du réseau routier local à Laval**

**présenté au
Ministère des Transports**

**par
Normand Legault**

15 novembre 2006

Lors de la présentation faite le 1er novembre 2006 par le ministère des Transports du Québec concernant le parachèvement de l'autoroute 25, une proposition stipulait que le transport en commun utilisant le nouveau tracé de l'autoroute 25 pourra se raccorder avec le train de banlieue de l'est de Montréal.

Dans le document publié par Statistique Canada *L'activité humaine et l'environnement : statistiques annuelles*, novembre 2006, on retrouve l'information suivante, à la page 12 :

En 2001, 80 % de la population canadienne résidait dans une région urbaine, alors que cette proportion était légèrement inférieure à 76 % vingt ans plus tôt. Pour la majorité de ces régions urbaines, c'est dans les banlieues que la croissance de la population a été la plus élevée.

Dans ce même document, il est mentionné, en page 22, qu'une grande partie du territoire agricole est affecté par des services publics et par le transport. Il ne faut surtout pas oublier que moins de 2 % du territoire québécois est cultivable :

Du fait que de nombreuses villes étaient au départ des collectivités agricoles, on utilise souvent des terres agricoles de bonne qualité — dont nous disposons en quantité limitée — pour l'aménagement et la construction routière. De fait, 46 % du territoire urbain occupe maintenant des terres agricoles qui étaient autrefois cultivables. En 2001, les terres agricoles canadiennes utilisées à d'autres fins représentaient 40 400 kilomètres carrés, contre 20 000 kilomètres carrés en 1951. De ce chiffre, 29 % l'a été pour les services publics et le transport, notamment les routes, les chemins de fer, les aéroports et les lignes de transport.

Sur le territoire de Laval, le futur tronçon autoroutier coupe le chemin de fer Québec Gatineau à proximité du carrefour montée Masson, de l'avenue Marcel Villeneuve et de l'avenue Roger Lortie. Pour améliorer la fluidité des déplacements des personnes tels qu'on l'a décrit dans les objectifs lors de la présentation du projet, l'implantation d'un futur train de banlieue dans l'est de Laval devrait être mis en place.

Ce train de banlieue pourrait relier les villes de Mascouche, Terrebonne et d'autres municipalités localisées dans la couronne nord. De plus, les résidents de l'est de Laval pourrait emprunter ce moyen de transport collectif qui pourrait les relier directement à la future gare de métro de Laval intermodale Concorde dont l'opération se fera à compter de l'été 2007.

Par ailleurs, une recommandation a été formulée dans la publication produite par Statistique Canada *L'activité humaine et l'environnement : statistiques annuelles*, novembre 2006, à la page 28 :

Réduire le nombre d'automobiles sur les routes

Nombreuses sont les personnes faisant la navette entre le domicile et le travail qui préfèrent être seules dans leur automobile que de faire du covoiturage ou d'utiliser le transport en commun. Les projets de gestion de la demande de services de transport tentent d'assurer une utilisation optimale de l'infrastructure de transports en place et prévoient investir dans des solutions permettant de substituer l'utilisation de véhicules privés, de manière à rendre le covoiturage ou le transport en commun plus attrayants.

Un train de banlieue passant sur le territoire de Laval devra relier les municipalités de Mascouche, Terrebonne et Laval à la station de métro Concorde.

Certains citoyens du secteur se sont déplacés pour s'informer des modifications concernant les déplacements de la bretelle d'accès près du secteur de résidences de maisons mobiles. Ils se sont inquiétés du fait que peu de personnes aient été avisées que se tenait une soirée d'information et de consultation.

Il s'avère donc nécessaire de divulguer l'information à la population. Entre autres, des données éclairent sur les risques de contamination du sol, comme on le retrouve à la page 23 du document de Statistique Canada :

Selon les estimations, près de 5 millions de tonnes de sel de voirie sont utilisées chaque année au Canada. Ce sel pose certains risques de contamination environnementale; il peut notamment faire augmenter la salinité du sol, nuire à la végétation, contaminer les nappes d'eau souterraines et de surface, et causer la mort de poissons.

Comme les citoyens du secteur est de Laval ne reçoivent pas à leur résidence l'édition locale du Courrier Laval, peu d'entre eux ont été informés de la consultation tenue le 1^{er} novembre 2006. Une réunion pour tous les résidents des maisons mobiles à proximité de la nouvelle bretelle d'accès relocalisé doit être convoquée pour expliquer les impacts visuels. En effet, la nouvelle configuration va entraîner une augmentation significative d'arrêts et de départs à proximité des résidences du parc de maisons mobiles.

Une consultation pour les résidents des maisons mobiles doit être tenue afin de les informer des impacts visuels des infrastructures routières et des mesures d'atténuation du bruit.

VIA TELECOPIEUR (450-973-4959)
LE 11-11-2006
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 25
MODIFICATIONS DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL À LAVAL
CONSULTATION PUBLIQUE DU 1 NOVEMBRE 2006

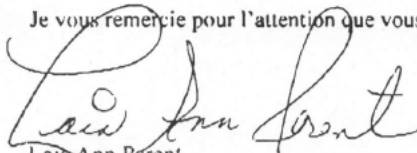
Ces commentaires font suite à ma participation à la consultation du 1 novembre 2006 (au moins consultation depuis 5 ans).

Le projet devrait suivre son cours avec les modifications minimales et ne pas être retardé. Un des mes commentaires à la table ronde : **les mesures de protection ne doivent PAS compromettre ce projet essentiel.**

- a) **impacts visuels et mesures d'atténuation** ne pas trop élever la Montée Masson, le placement d'un écran antibruit est nécessaire, de préférence végétal.
- b) **mesures d'atténuation du bruit et leurs impacts, dont l'impact visuel** - J'habite à un kilomètre du futur pont, l'atténuation du bruit durant et après les travaux seront très importants. Le Ministère des Transports pourrait envisager dans l'aménagement du paysage : Des écrans antibruit végétal dense, des buttes et toutes autres solutions adéquates.
- b) **protection et mise en valeur des milieux humides** le Ministère des Transports protège très bien les milieux humides. Du sable et de la pierre pourrait être utilisé pour le déglacage en hiver par les déneigeurs au lieu du sel. Il y a plusieurs milieux humides qui ne le sont pas! C'est le résultat de certaines personnes qui ont déversés de la terre à plusieurs endroits et qui ont créés des 'swamps' artificiels.

En terminant, veuillez continuer les travaux pour ce pont absolument essentiel pour l'économie, l'environnement et la sécurité de tous.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mes commentaires.



Lois Ann Parent
6647 boul. Levesque est
Laval, Québec
H7C 1P8
450-664-7603



Conseil régional
de l'environnement
de Montréal

15 novembre 2006

Ministère des Transports du Québec
Direction de Laval-Mille-Îles-consultation autoroute 25
1725, boulevard LeCorbusier
Laval (Qc), H7S 2K7

Objet : Consultation publique-Autoroute 25

Madame, monsieur,

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal souhaite vous transmettre certaines questions et préoccupations concernant les impacts du prolongement de l'autoroute 25 sur le territoire Lavallois et Montréalais. Nous aurions souhaité pouvoir vous transmettre de vive voix nos questions et commentaires lors de la consultation publique du 1^{er} novembre 2006 mais nous n'avons jamais été avisé ou invité à participer à celle-ci. Nous profitons néanmoins de l'opportunité qu'il nous est donné de vous transmettre, avant le 15 novembre, nos questions et commentaires concernant les impacts du projet à Laval et Montréal.

Dans un premier temps, nous sommes très préoccupé par les mesures prises par le ministère des Transports du Québec pour protéger les milieux humides en cas de déversement accidentel (hydro-carbure, produits chimiques) lors des travaux de construction ou lors de l'exploitation de cet ouvrage routier. Nous souhaitons donc connaître les mesures prises par le MTQ pour garantir la protection des milieux humides lors des travaux de construction et lors de l'exploitation des ouvrages routiers.

Nous souhaitons également connaître les mesures prises par le MTQ et le futur promoteur du pont pour protéger le paysage Lavallois et Montréalais. Lors des consultations publiques du BAPE sur le projet au printemps dernier, le MTQ n'avait pas été en mesure de préciser l'impact visuel du futur pont sur le paysage puisque la configuration exacte du pont n'était pas encore connue. Nous réitérons donc notre demande auprès du MTQ pour nous préciser la hauteur des structures, la largeur des piliers, la couleur et la présence de câbles ainsi que leurs impacts sur le paysage.

D'autre part, nous souhaitons connaître les mesures prises par le MTQ pour réduire les impacts du bruit causé principalement par les camions lourds. Nous sommes particulièrement préoccupé par les solutions que souhaitent mettre en place le MTQ pour répondre au problème du bruit et des impacts visuels des solutions envisagées.

En terminant, nous souhaitons vous exprimer notre très grande déception de constater que le MTQ a déposé le 6 novembre dernier au MDDEP le rapport de la présente consultation sans avoir attendu de recevoir et d'analyser les mémoires des citoyens concernant leurs préoccupations à l'égard du projet. Rappelons que la condition 11 du décret gouvernemental sur le projet de prolongement de l'autoroute 25 stipule que le ministère des Transports doit consulter la population sur les impacts visuels du projet, les mesures d'atténuation du bruit, la protection et la mise en valeur du ruisseau de Montigny et des milieux humides à Laval. Le décret stipule également que cette consultation « devra faire l'objet d'un rapport démontrant dans quelle mesure les préoccupations ont été prises en compte dans l'élaboration du projet ». Or, comment le MTQ peut avoir pris compte des préoccupations de la population alors que la période de consultation n'est pas encore terminée ?

Le **Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)**, organisme à but non lucratif, se préoccupe des enjeux environnementaux de l'île de Montréal depuis 1996. Fort de sa centaine de membres corporatifs et de son expérience en concertation, le CRE-Montréal possède l'expertise du travail en collaboration avec plusieurs partenaires sur de nombreux dossiers environnementaux, touchant les secteurs du transport, de l'aménagement, des matières résiduelles, des espaces verts, de l'eau et de l'air. Par ailleurs, le CRE-Montréal est actuellement impliqué très activement dans la démarche enclenchée par la Ville de Montréal visant la mise en oeuvre d'un Plan stratégique de développement durable pour la métropole.

En espérant que nos questions et préoccupations seront prises en compte. Veuillez agréer, monsieur, madame, de nos sentiments les meilleurs.

André Porlier

Directeur adjoint
Conseil régional de l'environnement de Montréal
454 avenue Laurier Est
Montréal, Qc,
H2J 1A7
514-842-2890 poste 224

Laval, le 9 novembre 2006

Ministère des Transports du Québec
Direction Laval – Mille-Iles
1725, boul. Le Corbusier
Laval (Québec) H7S 2K7

Date:	06-11-13			
Direction de Laval - Mille-Iles				
	Voir	Vu	Copie	Suivi
Directeur	☒	☐	☐	☐
SLPU	☐	☐	☐	☒
SIP	☐	☐	☐	☐
SP	☐	☐	☒	☐
SSG	☐	☐	☐	☐
CS Repentigny	☐	☐	☐	☐
CS Laval	☐	☐	☐	☐
Code de classement				

Mesdames, Messieurs,

Suite à une assemblée qui a eu lieu le premier novembre 2006. Item 1- Quand vous serez à la route 25, plantez des conifères pour atténuer l'impact des infrastructures spécialement pour les bruits de la circulation. Vous êtes les spécialistes, ce nouveau tronçon de route est très beau alors pourquoi le cacher.

En ce qui concerne les milieux humides, il y a plusieurs années, un membre de la Commission Scolaire a autorisé des compagnies de transport à venir déverser plusieurs milliers de voyages de terre sur ces terrains. Ce qui a changé considérablement la configuration de ces terrains et ne pouvant plus s'égoutter de façon normale, sont devenus des milieux humides.

En ce qui me concerne, Guy Garant n'est pas mon représentant et n'a jamais été autorisé par la population de Laval à nous représenter ou par son groupe de semblable. Au cré de Laval, ont refuse des membres qui ne pense pas comme eux. L'économie de cette province est stagnante ou en décroissance depuis plusieurs années faute de routes et de ponts. Nous surchargeons les vieilles structures qui ont été mal entretenues. Faut-il attendre un autre drame comme celui de la Concorde et la 19? Arrêtez les consultations inutiles et bâtissons des ponts et des routes pour l'avenir.

L'UPA de Laval est pour ce projet, la ville est pour et la population aussi. Donc arrêtez de dépenser l'argent de nos taxes par des consultations inutiles et coûteuses.

Guy Garant demeure à St-Jérôme, que vient-il faire à Laval. Il vient seulement causer des problèmes à la population et des dépenses inutiles en consultations. Il nous faut ce pont pour régler les problèmes de pollution de détours inutiles. Améliorez l'économie des industries de Montréal, Laval et du Québec tout entier.

En espérant, Mesdames, Messieurs, que vous prendrez les bonnes décisions.
Finis les consultations et bâtissons!

Je demeure à votre service.



Marcel Renaud
8500, boul. des Mille-Iles
Laval (Qc) H7A 4C6
(450) 666-0355

C.C. Monsieur Jean Charest, Premier Ministre
Monsieur Maurice Clermont, MAN
Monsieur Gilles Vaillancourt, Maire

P.S. D'autres voisins qui sont d'accord avec moi et qui ont désiré signer.

MICHEL GAUDET 8480 DES MILLE-ILES LAVAL H7A 4C6 Michel Gaudet
Moncy Plante 8480 Bl. des Mille-Iles, Laval H7A 4C6 450 666-0125
Rayne Brault 8500 Blvd. des Mille Iles, Laval H7A 4C6 666 0355
Alain Roy 40 Cammel 666-0248
Chantal Roy 40 Cammel Laval 666-0248
Dennis Parent 9270 Mille Iles 666-6923
Angela Davis 9270 Mille Iles 666-6923
Louise Royand 9260 Mille Iles 666-0150
Christian Sward 30 Cammel 666-0289
Jean-Marc Robey 9060 BL DES MILLE ILES 666-9128
Raymonde Mathieu 8980 Boul Mille Iles 666-8988
Jean Mathieu 8980 Boul Mille Iles 666-8988
Robert Mathieu 8998 Boul Mille Iles 666-1872
Suzanne Mathieu 8978 Boul Mille Iles 666-6003
Lorraine Roy 7416 Francois Chartrand 4897
Cécile Roy 8860 Blvd Mille Iles 450-666-1168
Yvonne Russell 8860 Blvd Mille Iles 450-666-1168
Viviane Champagne 8720 Boul Mille Iles 450-666-1500
Lise Robey 8590 Boul. des Mille Iles 450-666-7116
Claude Brault 8590 Boul des Mille Iles 450-666-7116